

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 8 mars 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents : Monsieur Christian Riendeau
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jacques Jodoin
 Madame Caroline Ouellette

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 37.

Adoptée

2022-03-032 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2022-03-033 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2022.

Adoptée

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Mot de la mairesse

Je dois avouer avoir un petit stress ce soir avec mon mot, car il risque d'être plus long...j'ai toujours une pensée pour mon ancien collègue conseiller, M. Barbeau...Donc, ça aura été dit, alors je tenterai d'être concise et je vous promets que l'information est bien pertinente, M. Barbeau !

Je désire souhaiter une bonne journée internationale des droits des femmes, à TOUTES les femmes, et les femmes en devenir. Je suis fière de faire partie d'un conseil municipal paritaire et qui l'est depuis 7 ans. J'espère qu'il le demeurera pour TOUJOURS. Madame Cardinal, merci pour votre implication continue c'est un plaisir de collaborer avec vous et je vous souhaite un joyeux anniversaire en passant. Madame Ouellette, merci de vous être lancée en politique municipale. Je souhaite réellement que ça inspire d'autres femmes de Sainte-Martine de vouloir s'impliquer et de faire le grand saut en politique municipale peu importe leur âge. C'est en travaillant en complémentarité et en complicité que les femmes et les hommes peuvent trouver ensemble les meilleures solutions.

J'espère que tous les enfants de Sainte-Martine ont passé une bonne semaine de relâche et que vous vous êtes amusés. J'ai passé la mienne entouré des gens que j'aime en profitant du plein air. En partant un feu dans le foyer, j'ai songé à quel point nous étions chanceux chez nous lorsque l'on constate notamment la situation internationale qui a lieu en ce moment en Ukraine.

Cette réflexion m'amène à réitérer l'importance de travailler ensemble à ce que notre milieu de vie près de nous, nous plaise et nous offre les services nécessaires à nos besoins. Ça m'amène donc à vous parler d'un projet que nous avons adressé à Monsieur Philippe Gribeauval, Directeur général du CISSSMO via une lettre d'intention dont Monsieur Gribeauval m'a accusé réception de notre lettre en moins de 24 heures. Notre intention est de ramener un point de service du CISSSMO « nouvelle génération » à Sainte-Martine.

Est-ce un projet ambitieux, **ABSOLUMENT !**

Mais avec les deux dernières années que nous venons de vivre, nous pensons que les municipalités qui auraient une nouvelle génération de points de services serait peut-être une piste de solution pour alléger le mammoth de la santé !

Nous bâtissons actuellement les détails du projet que nous soumettrons au CISSSMO. Nous avons déjà consulté les organismes de la région pour connaître leurs besoins et ils nous ont exprimé les conséquences du démantèlement du CLSC sur notre territoire en 2010. Je peux vous garantir que les besoins n'ont pas disparu avec le CLSC.

Martinoises, Martinois, un tel projet pour Sainte-Martine ne pourra pas fonctionner sans qu'il soit aussi porté par vous tous. Afin de monter un dossier solide, nous avons besoin de votre participation afin de connaître vos besoins en matière de santé et de services sociaux.

Dans l'Info Sainte-Martine d'Avril-Mai vous y trouverez un encart avec un sondage à remplir, ce sondage sera aussi disponible sous peu sur le web. Plus de citoyens répondront, plus notre projet aura de la valeur. Suivant ce sondage, nous désirerons tenir des consultations publiques. Nous vous tiendrons au courant des prochaines étapes de ce grand projet collectif. De plus, je souhaite vous mentionner que notre députée est au courant de notre démarche et nous a assuré sa collaboration.

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Précédent cette assemblée, se tenait une consultation publique concernant un projet de rénovation concernant un projet d'agrandissement de l'Hôtel Jeanneau. Je tiens à remercier les citoyens qui sont venus s'exprimer et les quatre citoyens qui avaient envoyé leurs questions par courriel. Je suis contente qu'on ait répondu à vos questions et même à vos inquiétudes. Tel qu'expliqué par Monsieur Paquette, notre urbaniste, nous suivons donc le processus et suivant la consultation de ce soir, nous adopterons le 2^{ième} projet de règlement.

Comme vous le savez, Sainte-Martine a été précurseur sur plusieurs actions environnementales. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnait dans un article en janvier, en 2030, de nombreux sites d'enfouissement auront atteint leur capacité maximale. 2030, c'est demain matin. Il faut faire notre part. En 2020, la municipalité a décidé d'implanter la collecte de matières résiduelles aux deux semaines durant toute l'année en 2022. C'est la pratique la plus populaire dans toutes les municipalités de notre MRC et aussi dans la plupart des municipalités québécoises qui ont implanté la collecte des matières organiques, c'est-à-dire le bac brun. Les Martinoises, Martinois ont adopté leur bac brun et vous avez changé vos habitudes, on vous en félicite.

Notons qu'une grande partie des matières résiduelles générées par les ménages (50 %) est constituée de matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts). Donc, en utilisant au maximum le bac brun (qui lui est ramassé à toutes les semaines d'avril à novembre), on réduit la quantité de déchets qui aux poubelles. N'oublions pas que l'enfouissement des déchets a un coût. Moins nous jetons d'ordures, plus nous recevons de l'argent. Ces montants sont alors réinvestis dans la réalisation du plan de matières résiduelles. D'ailleurs, nous sommes sur la bonne voie. En effet, nous avons enfoui moins de tonnes de déchets en 2021 (1 274) qu'en 2020 (1 341). Conséquemment, nous avons recyclé plus de matières en 2021 (629 tonnes) comparativement à 2020 (520 tonnes). Il faut également souligner les autres facteurs qui nous ont amené à prendre cette décision, notamment le fait de réduire les transports et les GES, en plus d'avoir à se conformer au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Vous trouverez tous ces éléments présentés en détail dans l'édition d'avril de l'Info Sainte-Martine que vous recevrez dans quelques semaines.

En terminant, je souhaite remercier tous les employés de la municipalité pour le travail accompli et leur capacité d'adaptation, particulièrement durant les 2 dernières années pandémiques. Mais aussi d'avoir fait le choix de travailler dans le milieu municipal qui vient inévitablement avec des changements aux 4 ans et qui vient souvent avec une nouvelle direction générale. Les employés municipaux voient arriver un nouveau chef-d'orchestre qui s'en vient les supporter et les diriger à simplement harmoniser leurs accords pour que la mélodie sonne mieux. Le comité de sélection ainsi que l'entièreté du conseil municipal souhaitent saluer la venue de Monsieur Daniel LeBlanc à titre de directeur général et secrétaire trésorier. Ce choix, il a été fait en pensant aux individus qui composent l'équipe municipale.

Le défi y est, l'équipe municipale est compétente et attachante et le conseil municipal l'est tout autant, alors Monsieur LeBlanc, merci et SURTOUT bienvenue à Sainte-Martine !

Ça complète ce que je souhaitais vous transmettre ce soir, bonne séance !

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Période de questions

Rémi Pelletier

Concernant le dézonage des zones agricoles, qu'est-ce qui justifie cette intention de dézoner d'autres zones agricoles considérant la souveraineté alimentaire ?

Réponse : Les zones sont identifiées dans le plan d'urbanisme. Les demandes viennent des propriétaires des terrains. Monsieur Sauvé ajoute que les 2 terrains visés sont marginaux en termes d'agriculture, car elles sont enclavées. Elles n'ont pas de grandes superficies. Cela est déjà prévue au schéma d'aménagement. Madame Cardinal ajoute que nous sommes toujours à l'étape préliminaire et reste à avoir la décision de la CPTAQ. Évidemment, le projet fera l'objet de consultation.

2022-03-034 : Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité – Grand défi Pierre Lavoie 2022

Attendu que le convoi cycliste du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie passera par la Municipalité de Sainte-Martine dans la nuit du samedi 11 juin au dimanche 12 juin;

Attendu que le ministre des Transports (MTQ) exige que le Grand défi Pierre Lavoie obtienne une autorisation de toutes les municipalités, et ce, même si la route de passage appartient au MTQ.;

Attendu que le passage pourrait être filmé et que de petits drones sont utilisés pour capter des images des localités et du convoi;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de passage du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Municipalité.

D'autoriser l'utilisation des drones pour filmer lors du passage du convoi sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée

2022-03-035 : Grand Prix cycliste - Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité

Attendu que le 23 avril 2022 aura lieu la 15^e édition du Grand Prix cycliste de Sainte-Martine organisé par Équipe Vélo Patriotes 1838;

Attendu que Équipe Vélo Patriotes 1838 demande une autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

D'autoriser la demande de passage d'Équipe Vélo Patriotes 1838 sur le territoire de la Municipalité.

De demander aux organisateurs de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

De tenir l'évènement dans le respect des règles sanitaires gouvernementales.

Adoptée

2022-03-036 : Demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Attendu que la bibliothèque de Sainte-Martine a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population martinoise;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire augmenter ses budgets d'achats de documents au cours des prochaines années;

Attendu que l'aide du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pourrait permettre de doubler le budget global d'achats de documents et que cette aide est essentielle à la Municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque de Sainte-Martine;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire présenter une demande d'aide financière auprès du MCC dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

En conséquence,

Il est proposé madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la production et le dépôt auprès du MCC d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

De désigner madame Geneviève Tardif, directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet.

D'autoriser madame Geneviève Tardif à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

Adoptée

2022-03-037 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivantes qui répondent aux orientations :

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Organismes	Montant de la subvention	Postes budgétaires
Équipe Vélo Patriotes 1838	250 \$	02-110-00-972
Club de soccer de Sainte-Martine / Howick	260 \$	02-110-00-972
Total :	510 \$	

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jacques Jodoin
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

Que chacune de ces dépenses soient imputées au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente :

- **Donne avis de motion** qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le premier projet de Règlement numéro 2022-410 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de faciliter la construction d'entrepôts dans les zones AD-5 et AD-8

Dépose le projet du Règlement numéro 2022-410

- **Donne avis de motion** qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2022-411 modifiant le Règlement numéro 2019-346 sur les dérogations mineures afin de permettre certaines dérogations mineures dans des zones contraintes

Dépose le projet du Règlement numéro 2022-411.

- **Donne avis de motion** qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2022-412 établissant un programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres

Dépose le projet du Règlement numéro 2022-412.

2022-03-038: Second projet de résolution – Demande numéro 2022-001 d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 250, rue Saint-Joseph

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le Règlement numéro 2021-390 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Attendu que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Attendu que la demande de PPCMOI déposée par Le Jeanneau Inc., vise à agrandir et transformer le bâtiment sis au 250, rue Saint-Joseph de manière à construire un total de 17 logements tout en conservant deux espaces commerciaux ;

Attendu les plans préparés par Julie Dagenais, architecte, et datés du 12 janvier 2022 ;

Attendu que la demande contrevient à certaines dispositions du règlement de zonage, notamment quant au nombre de logements, à la disposition des logements, au nombre de cases de stationnement et au nombre d'étages ;

Attendu que la demande respecte les objectifs inscrits au plan d'urbanisme ;

Attendu que la demande a été examinée le 19 janvier 2022 par le Comité consultatif d'urbanisme, lequel a transmis au conseil ses recommandations ;

Attendu que la demande est conforme aux critères énumérés à l'article 5.2 du Règlement numéro 2021-390 ;

Attendu que le projet est aussi assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le conseil a adopté le 8 février 2022 un premier projet de résolution;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 mars 2022, laquelle a été accompagnée d'une consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 daté du 16 juillet 2021 ;

Attendu que la Municipalité porte une attention particulière à la circulation dans le développement du projet;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine accepte la demande de PPCMOI numéro 2022-01 à la condition que le projet soit réalisé conformément au PIIA approuvé.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – février 2022

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de février 2022, au montant de 842 983,18 \$ pour les déboursés et au montant de 100 638,76 \$ pour les salaires, pour un montant total de 943 621,94 \$.

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

La minute des conseillers

Monsieur Christian Riendeau

Il souligne la journée de la femme. Il souligne l'entrée en poste du nouveau directeur général. Il félicite l'équipe des travaux publics pour la prestation de service durant l'hiver. Il rappelle qu'avec une collecte sélective, la section agricole peut avoir plus de déchets que la moyenne. Il rappelle de ne pas oublier qu'il y a un point de service à la COOP.

Monsieur Normand Sauvé

Il souhaite passer un message pour les riverains. Il y a possibilité de crue des eaux. Il rappelle l'importance de porter une attention particulière et sécuriser les installations (quai, etc.). Il termine en soulignant la journée de la femme.

Monsieur Dominic Garceau

Il souligne la journée de la femme.

Madame Caroline Cardinal

Elle évoque l'importance d'une bonification des services de santé. Elle a vraiment à cœur d'amener des services publics à Sainte-Martine. Elle regarde aussi auprès de la pharmacie et de l'infirmière pour l'offre de services.

Concernant le PPCMOI, elle se dit très satisfaite du nombre de personnes qui se sont déplacé, le tout pour faire avancer le débat. Elle remercie les participants. Elle souhaite un grand nombre à la modification du PIIA. Elle souligne la journée de la femme. Elle souhaite remercier les bénévoles suivantes: Madame Guylaine Myre, Madame Anyse Goyette, Madame Stéphanie Julien, Madame Marie-Lyne de la ligue de soccer et Madame Martine de la ligue de hockey.

Monsieur Jacques Jodoin

Il souhaite souligner la journée de la femme. Il tient à féliciter la population qui s'est déplacé ce soir. Il remercie l'équipe des travaux publics durant la semaine de relâches.

Madame Caroline Ouellette

Elle désire souhaiter la bienvenue à Monsieur LeBlanc. Elle rappelle que nous avons plusieurs postes étudiants à combler pour la période estivale.

Période de questions

Monsieur Touchette

Dans la liste des déboursés il y a une dépense pour une pelle mécanique. Cette pelle mécanique remplace-t-elle une ancienne ? Si c'est nouveau, utilisons-nous des sous-contractants pour faire les travaux ?

Réponse : Oui, nous utilisons des sous-contractants. Nous avons acheté une pelle sur roue. Cette pelle est plus polyvalente et permet d'utiliser moins de sous-contractant. Elle permet aux travaux publics d'être plus rapide lors des interventions durant la fin de semaine.

Sainte-Martine, le 8 mars 2022

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jacques Jodoin
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 22.

Mélanie Lefort
Mairesse

Daniel LeBlanc
Directeur général
Secrétaire-trésorier